



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1998/NGO/85  
23 mars 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-quatrième session  
Points 10 et 16 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE,  
EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES  
COLONIAUX ET DÉPENDANTS

DROITS DES PERSONNES APPARTENANT À DES MINORITÉS NATIONALES  
OU ETHNIQUES, RELIGIEUSES ET LINGUISTIQUES

Exposé écrit présenté par la Société pour les peuples menacés,  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué  
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[12 mars 1998]

1. De nombreux instruments internationaux et nationaux et de nombreuses constitutions traitent de la prévention de la discrimination et de la protection des minorités. Un "glacis de sanctions" empêche la Yougoslavie de devenir membre d'institutions internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Toutefois, les accords conclus avec l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie sont toujours valides. La majorité de la population du Kosovo fait l'objet d'une discrimination systématique, et ce depuis la fin de la guerre de Bosnie.

2. La situation au Kosovo s'est considérablement détériorée à partir du 28 février 1998. Dans la région de Skenderaj/Srbica, Kline/Klina et Glogovc/Glogovac, la police serbe et les troupes spéciales en uniforme noir - soutenues ouvertement par l'armée et par les groupes paramilitaires - attaquent la population albanaise.

3. Pour illustrer les méthodes des forces serbes, on citera les événements suivants : le 4 mars, interruption d'une manifestation au moyen de canons à eau, de matraques et de gaz lacrymogènes; présence menaçante de tireurs embusqués autour du bureau du Président albanais, Ibrahim Rugova; meurtres de femmes enceintes; familles entières torturées et massacrées; hélicoptères et véhicules blindés ouvrant sans cesse le feu dans les rues; troupes spéciales faisant irruption dans des domiciles privés en tirant des coups de feu; interdiction faite aux convois d'aide humanitaire destinés aux hôpitaux d'entrer dans la région. Ces violences ont poussé les Albanais de souche à fuir leur domicile et la région tandis que les Serbes sont évacués de la région, comme ce fut le cas en Bosnie avant le "nettoyage ethnique".

4. Selon le journal albanais kosovar, *Koha Ditore* et le Centre kosovar d'information, des vétérans des guerres de Bosnie et de Croatie ont été recrutés. Par exemple, les groupes paramilitaires tchetniks du criminel de guerre Zeljko Raznjatovic Arkan ont été vus à Polac près de Skenderaj/Srbica en compagnie des forces spéciales serbes (PJP). L'armée serbe a distribué des armes aux citoyens serbes dans les villages de Gojbula, Mirace et Bukosh. Des réfugiés serbes originaires de Croatie seraient actuellement appelés sous les drapeaux.

5. Les préparatifs de l'attaque du Kosovo par la police et l'armée serbes ont commencé en novembre 1997. Des troupes nombreuses et équipées de blindés et d'hélicoptères ainsi que des policiers serbes en armes ont été déployés au Kosovo. Comme pendant la période qui a précédé le "nettoyage ethnique" en Bosnie en 1992, les civils serbes du Kosovo ont été approvisionnés en armes par le régime, terrorisent la population et prêtent main forte à la police (non locale) en patrouillant dans les rues. Depuis le 17 février 1998, les forces spéciales de la police et des groupes paramilitaires, en partie masqués, sont présents dans la région de Skenderaj/Srbica. Des blindés ont patrouillé dans les rues. Le 21 janvier, le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, Kiro Gligorov, a averti l'OTAN de l'imminence d'un conflit au Kosovo et a exigé la mise en place d'un "corridor" dans son pays afin de permettre aux "centaines de milliers de réfugiés" fuyant le Kosovo de

se rendre en Albanie. Le 11 février, lors d'une conférence de presse donnée à Novi Sad, Nenad Cnak, le président de la Ligue des socio-démocrates de Voïvodine, et Miodrag Isakov, le président du Parti démocratique de la réforme de Voïvodine, ont indiqué qu'ils avaient des "preuves irréfutables" d'une mobilisation qui leur rappelait les préparatifs de la guerre de Croatie en 1991.

6. Malgré les sanctions prises à l'encontre de la Yougoslavie, les échanges commerciaux entre les États membres de l'Union européenne et la Yougoslavie connaissent un vif regain. Les chemins de fer serbes et la compagnie aérienne nationale JAT sont en vente et les cinq entreprises publiques du Monténégro les plus rentables, d'une valeur totale de 703,8 millions de DM (385,8 millions de dollars É.-U.), sont à vendre à des investisseurs étrangers depuis février 1998. En juin 1997, la compagnie italienne de téléphone STET et la compagnie grecque OTE ont acquis 49 % du capital de la compagnie serbe des télécommunications, d'une valeur de 1 586 000 de DM. En février 1998, la société holding grecque Mytilneos a conclu un contrat de coopération portant sur un montant de 1 milliard de dollars É.-U. avec le producteur yougoslave de cuivre Bor. Il faut également ajouter que Mytilneos a consacré 44 millions de dollars É.-U. à la modernisation des fonderies de Bor. En 1997, Mytilneos avait déjà investi dans la mine de Trepca au Kosovo, l'un des grands producteurs de zinc en Europe. Depuis le début des années 90, la plupart des employés albanais ont été licenciés par la direction serbe en raison de leur nationalité. Les employés de toutes les grandes entreprises publiques du Kosovo ont subi le même sort. Le 27 février 1998, la Banque nationale grecque a confirmé qu'elle était prête à acquérir 51 % du capital de la Banque Slavija. La compagnie britannique Ready Mix veut investir 100 millions de DM dans les cimenteries de Beocin ainsi que dans celles de Popovac et Kosjeric. Les ciments Lafarge, une entreprise française, et plusieurs entreprises grecques s'intéressent également à Beocin. Les sociétés allemandes ne sont pas en reste : la compagnie sidérurgique Thyssen investira 70 millions de dollars É.-U. au cours des quatre prochaines années dans la compagnie "ethniquement pure" Feronikl (située à Glogovac/Glogovac) qui devra livrer 200 tonnes de nickel selon un rapport du Centre kosovar d'information en date du 29 janvier 1998. Thyssen aurait déjà dépensé 4,5 millions.

7. Le rapatriement au Kosovo des Kosovars albanais réfugiés dans les pays européens se poursuit malgré ces circonstances. D'après les informations fournies par différentes organisations sur le sort des demandeurs d'asile expulsés des pays d'Europe occidentale, le régime serbe ne respecterait pas les droits de l'homme et la dignité des personnes rapatriées, enfreignant ainsi l'Accord de rapatriement conclu entre l'Allemagne et la Yougoslavie. Le Centre kosovar d'information, le Conseil pour la défense des droits de l'homme et des libertés et Diakonischen Werkes à Stuttgart ont indiqué que les Albanais en provenance d'Allemagne et de Suisse étaient fréquemment arrêtés, subissaient un interrogatoire et des mauvais traitements physiques, que nombreux étaient ceux qui décédaient et que les membres de leur famille étaient humiliés et maltraités.

8. Nous demandons par conséquent à la Commission d'examiner la situation au Kosovo, de condamner les violences passées et présentes dont est victime la population albanaise, de désigner un Rapporteur spécial pour le Kosovo et de lui fournir toute l'aide dont il aura besoin pour s'acquitter de sa tâche.

-----